

DONS A L'OEUVRE DES CAMPAGNES

Les dons à l'Œuvre des Campagnes ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

Les entreprises peuvent prétendre à une déduction, de leur bénéfice imposable, du montant de leurs versements, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Vous pouvez, si vous le désirez, joindre le formulaire ci-après à votre envoi à votre délégué ou au siège de l'Œuvre à Paris, à l'adresse suivante :

Œuvre des campagnes, 2, rue de la Planche, 75007 Paris.

E-mail : oeuvre-des-campagnes@orange.fr

Nous regrettons de ne pouvoir tenir compte de dates précises pour la célébration des messes.

Nous prions nos associés d'établir tous leurs envois d'argent : mandats, chèques postaux, chèques bancaires, au nom impersonnel de l'Œuvre des Campagnes.

✂

J'envoie à l'Œuvre des Campagnes un don de : €

Je règle ma cotisation annuelle (10 € minimum) : €

Je demande la célébration de messes : €

Messe : 17 €

Neuvaine : 175 € :

Trentain : 580 € :

} €
Total : €

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code Postal : Ville :

De manière à moderniser nos relations, nous vous demandons d'indiquer ci-dessous de manière très lisible votre adresse e-mail :

..... @

Nous pourrions vous faire parvenir votre reçu fiscal par courriel et par voie postal.

Moyen de paiement : chèque bancaire chèque postal

Pour obtenir un reçu à usage fiscal **pour le don**, cochez ici

NB : Les offrandes de messes n'ouvrent pas droit à la réduction d'impôt.